



Astreinte et poste en réserve.

Par **Vincent33**, le **08/02/2021** à **11:43**

Bonjour,

Je suis actuellement sur un poste "agent de réserve" pour des remplacements de congés, maladie... L'on m'a mis sur ce poste suite à une suppression de poste issue d'une réorganisation courant 2020. Lors de l'annonce de cette suppression et la proposition du nouveau poste en "réserve", mon chef m'avait dit que je pouvais conserver des astreintes que je faisais déjà. Aujourd'hui, le bureau administratif et ma hiérarchie me dit que je dois choisir l'un ou l'autre, astreinte ou poste en réserve, car ce n'est pas compatible au point de vue de la loi et interdit. Alors que dans d'autres services des agents font les deux. J'ai regardé sur internet je ne trouve pas de textes qui interdisent ce cumul.

D'où ma question: Est-ce vraiment interdit de faire des astreintes et être sur poste en réserve?

Cordialement,

Par **P.M.**, le **08/02/2021** à **12:46**

Bonjour,

Il semblerait que vous puissiez être sous statut de droit public, si c'est le cas, il faudrait le préciser...

Je ne connais pas de texte non plus interdisant ce cumul, ce qui accèderait la thèse que c'est possible puisque d'autres agents le font, il faudrait que le bureau administratif et votre hiérarchie vous indique auquel ils se réfèrent...

Par **Vincent33**, le **08/02/2021** à **13:08**

Bonjour P.M. et merci d'avoir répondu.

Oui je travaille à la SNCF. Ma hiérarchie se fonde sur le bureau administratif sur ce sujet et ne s'y connaît pas plus que moi. Le bureau administratif dit que c'est interdit par la loi. Pour les autres équipes qui pratiquent ce cumul j'ai adoré la réponse: ce sont les "us et coutumes" qui

perdurent pour certains. Cela ne gêne pas ma hiérarchie.

Par **P.M.**, le **08/02/2021** à **13:16**

Les contrats de travail des agents de la SNCF sont que je sache de droit privé...

S'il y avait une Loi qui l'interdise, il serait facile de vous indiquer laquelle...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel...

Par **Vincent33**, le **08/02/2021** à **14:35**

Merci je vais voir cela.